

Formulaire d'adhésion à la police collective de responsabilité civile professionnelle souscrite par l'asbl OBGE

Ce formulaire est à renvoyer à :			
L' ASBL OBGE Rue du Nord 76 1000 BRUXELLES (ou plus facile un mail à marc@nvdebruyne.be)			
Je soussigné,			
Nom : Prénom : Adresse :			
Téléphone – téléfax – GSM - email: Tableau GEO :			
Je suis membre de l'OBGE asbl : oui – non Je suis membre de l'association locale :			
Je déclare par la présente adhérer à la police collective de responsabilité civile professionnelle souscrite par l'asbl OBGE à l'entremise de la société S.A DE BRUYNE.			
Situation professionnelle (cocher la formule adéquate)			
 Géomètre-expert avec chiffre d'affaires < 5.000 euro Géomètre-expert avec chiffre d'affaires entre 5.000 et 50.000 euro/an Géomètre-expert avec chiffre d'affaires entre 50.000 et 100.000 euro/an Géomètre-expert avec chiffre d'affaires entre 100.000 et 250.000 euro/an Géomètre-expert avec chiffre d'affaires entre 250.000 et 500.000 euro/an Géomètre-expert avec chiffre d'affaires au-dessus de 500.000 euro/an Stagiaire géomètre-expert Également une activité d'agent immobilier / administrateur de biens ou syndic Également une activité d'auditeur énergétique (à l'exclusion responsable PEB ou de conseiller PEB) Société avec plusieurs membres Nombre de membres dans la société : 			



Situation d'assurance (cocher la formule adéquate)

•	Police d'assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie que j'ai résiliée pour la prochaine échéance le//	O
•		O O oui
	 Si oui, joindre la statistique sinistre officielle des 3 dernières années 	O non

Demande d'assurance

- Je demande l'extension de la couverture responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle à la société ou l'association de géomètres experts identifiée ci-dessous :
 - Nom, adresse et raison sociale de la société ou de l'association :
 - Nombre de géomètres experts faisant partie de la société ou de l'association de Géomètres-Experts :

Nom et adresse

Fait à le

Signature du demandeur,

Les données qui nous sont communiquées peuvent être traitées par nous en vue du service à la clientèle, du placement des risques, de la gestion des contrats et des sinistres.

La loi donne aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Commission de la protection de la vie privée (Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée).